



Autour du Traité franco-siamois : Chula-long-Korn et Sisovath.

Les bonheurs que nous avons prodigués l'an dernier au roi Sisovath ont eu un grand retentissement en Indo-Chine et dans la vallée du Menam. Cette réception enthousiaste faite au monarque d'un pays que le Siam s'est longtemps obstiné à considérer comme un état vassal, a piqué le roi Chula-long-Korn. Il a immédiatement avancé d'un an le voyage qu'il se proposait d'effectuer en Europe au mois de mai 1908 et vient de passer quelques jours à Paris.

LA Grande-Bretagne qui introduisait les Japonais au Siam, il y a quelques années, pour nous faire pièce, les a vus avec dépit prendre à ses dépens une place prépondérante dans ce pays. Aujourd'hui les Anglais sont relégués au second plan, comme nous l'avons été par eux au cours de ces vingt dernières années, et ils doivent lutter contre les Nippons pour conserver quelque autorité dans la vallée du Menam.

Nous venons de bénéficier de cette rivalité. La Grande-Bretagne a, en effet, usé de toute son influence auprès de Chula-long-Korn pour lui faire accepter le traité qu'il vient de signer avec la France, et dont les clauses ne peuvent que causer un réel désappointement dans l'entourage du Mikado.

La rétrocession à l'Indo-Chine ou plutôt au Cambodge des provinces de Battambang, Siem reap et Sisophon a pour conséquence de couvrir toute la région du Grand Lac, Tonlé Sap, et d'éloigner Siamois et Japonais de ce riche territoire. Par suite le trafic très considérable de riz et de poisson sec

qui se fait sur les bords du Tonlé Sap et que les Nippons commencent à drainer vers les ports siamois pour le diriger ensuite sur le Japon, va reprendre sa direction naturelle vers Pnom Penh et Saïgon par la voie du Mekong. Là, les acheteurs japonais seront obligés de subir la concurrence du commerce chinois et annamite.

La déception est grosse pour les négociants de l'Empire du Soleil Levant. Elle leur prouve que les Anglais savent rendre coup pour coup et qu'ils ne ménagent pas même leurs alliés quand ils estiment avoir à se plaindre de leurs empiétements.

Le traité du 23 mars 1907 est aussi bon pour nous qu'il pouvait l'être après la funeste politique que la France a suivie au Siam ces dernières années. Mais il ne doit être considéré que comme un acheminement vers une entente définitive, qui donnera ses frontières naturelles à notre empire indo-chinois. Pour le moment l'*Eléphant Blanc* a toujours le droit de flotter sur le Mekong et seuls, nos protégés cambodgiens obtiennent les satisfactions qu'ils désiraient. Il est vrai



SISOVATH, ROI DU CAMBODGE.



CHULA-LONG-KORN, ROI DE SIAM.



LE PRINCE MONIVONG, FILS DE SISOVATH.
ÉLÈVE OFFICIER A L'ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT.

qu'ils les obtiennent complètes, plus même qu'ils n'osaient l'espérer. Aussi la joie a-t-elle été grande à la Cour de Pnom Penh.

Les provinces restituées avaient fait partie intégrante du royaume du Cambodge jusqu'en 1795, année où elles furent livrées aux Siamois par un haut mandarin cambodgien, Bèn, dont le nom exécré est devenu dans la vallée du Mékong l'équivalent de Judas.

Bèn avait

si bien pressuré ses administrés qu'il allait être l'objet d'une disgrâce. Il l'évita en appelant les Siamois qui s'engagèrent à lui conserver, ainsi qu'à ses descendants, le gouvernement de cette région.

Cette promesse a toujours été respectée. Aujourd'hui encore la province de Battambang est administrée par un petit-fils de Bèn, le Phra Khatatom. Il est vraisemblable que le premier acte de Sisovath sera de lui donner un remplaçant, si aucun article secret du traité n'impose le maintien de ce mandarin.

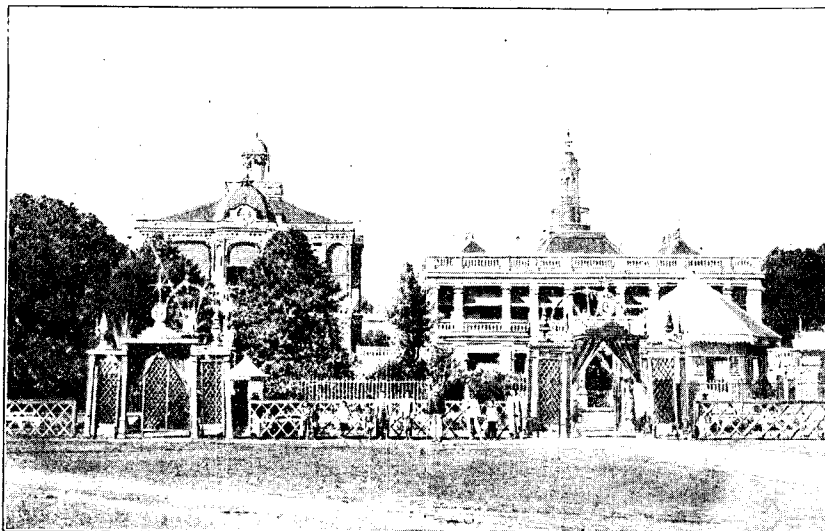
La douleur que la perte de ces trois provinces avait causée aux Cambodgiens était toujours restée profonde dans leur cœur. Leur principal grief contre nous, celui qui devait servir plus tard de prétexte à une levée de boucliers contre la France, c'était la maladresse que nous avions commise lors du traité du 15 juillet 1867 avec Phra Maha Mongkut, père de Chula-long-Korn, en reconnaissant les droits du Siam sur les provinces de Battambang, de Siem Reap et de Sisophon.

Les signataires français de ce traité avaient cependant une excuse. Fort peu au courant des choses

d'Extrême-Orient, ils ne croyaient certes pas froisser aussi profondément les sentiments des sujets de Norodom.

Les ruines d'Angkor leur étaient inconnues aussi bien que les prétentions de la race royale du Cambodge à descendre directement des souverains qui régnèrent jadis dans l'antique capitale khmer.

Il est vrai que Chula-long-Korn et ses prédécesseurs réclament aussi ces derniers pour leurs ancêtres.



LE PALAIS DE SISOVATH A PNOM-PENH.

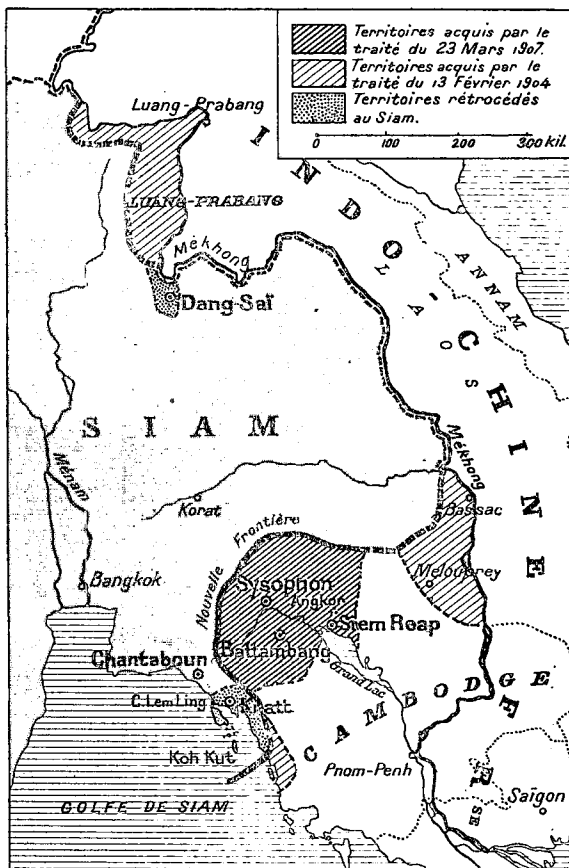
D'après une photographie.

C'est au nom de cette parenté qu'ils ont fait transporter dans les pagodes de Bangkok maints objets précieux qui ornent les temples d'Angkor. Ils n'ont pas osé toutefois remplacer par des prêtres siamois les bonzes cambodgiens qui, depuis des siècles, ont le privilège de veiller, assez mal d'ailleurs, à la conservation des édifices khmers.

Cependant, malgré la communauté d'origine des deux peuples, les prétentions des Cambodgiens paraissent mieux fondées que celles des Siamois. Chula-long-Korn a beaucoup de sang chinois dans les veines comme les trois quarts de ses sujets. On s'en aperçoit aisément lorsqu'on se trouve en présence de Sa Majesté siamoise.

Norodom et son successeur Sisovath offrent, au contraire, le type khmer dans toute sa pureté. La race royale du Cambodge a su se préserver de tout mélange, et c'est pour cette raison qu'elle inspire un respect religieux à ses sujets. Privé par nous de tout pouvoir effectif, contraint d'obéir aux instructions du

résident supérieur de Pnom Penh, le monarque cambodgien n'est pas diminué aux yeux de son peuple parce qu'il représente tout un héritage de gloire, parce



LA CARTE DU SIAM ET SES DERNIERS REMANIEMENTS.

qu'il incarne un passé mystérieux. Les Cambodgiens sont un peuple déchu, mais fier de ses ancêtres, les Khmers, bien qu'il soit incapable aujourd'hui de renouveler leur gigantesque effort et peut-être même d'en comprendre toute l'étendue.

La population du Siam est restée à un niveau intellectuel plus élevé à cause d'un afflux constant d'immigrants chinois. Depuis des siècles, les Célestes viennent s'installer en grand nombre dans ce royaume. Selon leur habitude ils n'amènent pas de femmes avec eux, se marient dans le pays, et il s'est ainsi constitué une population métisse trois fois plus nombreuse à elle seule que les autres habitants. Toutes les grandes familles de Bangkok comptent, comme la famille royale, des ascendants chinois. Les Siamois de race pure commencent à être une curiosité dans le pays auquel ils ont donné leur nom. Le reste de la population manifeste même un certain dédain à leur égard. S'ils n'étaient pas destinés à disparaître sous le flot des immigrants chinois, ils finiraient par devenir des parias dans leur propre pays.

C'est seulement dans les villages perdus au fond des forêts que l'on rencontre encore de vrais Siamois. J'ai trouvé là, comme au Cambodge, des indigènes qui offraient le type aryen dans toute sa pureté. Vêtus d'un de nos complets et transplantés sur nos boulevards, ils eussent aisément passé pour des Européens aux yeux de passants non prévenus.

Siamois et Cambodgiens appartiennent, en effet, à la même race que nous. Ce sont des tribus aryennes qui, à une époque très reculée, descendirent les vallées du Mekong et du Menam, s'enfonçant comme un coin dans le flanc d'une population plus ancienne qui, elle, appartenait à la race jaune.

La lutte fut longue entre envahis et envahisseurs. Finalement ces derniers restèrent vainqueurs. Mais la fusion ne se fit jamais entre les deux éléments. Il semble que les luttes passées ont creusé un fossé infranchissable entre eux. Aujourd'hui encore Cambodgiens et Annamites restent campés en face les uns des autres. On pourrait facilement compter les unions entre ces deux peuples.

Or cette hostilité latente n'est pas due à la différence de race, puisque les Chinois, qui sont les proches parents des Annamites, sont facilement accueillis au Cambodge et prennent femme dans ce pays aussi bien qu'au Siam. Notons en passant qu'ils y sont infiniment moins nombreux.

La communauté d'origine et de dangers aurait dû, semble-t-il, maintenir la concorde entre les tribus aryennes. Il n'en fut rien. Des rivalités se produisirent. Quand elles n'eurent plus à lutter contre les autochtones, elles se battirent entre elles, et il se constitua ainsi divers Etats dont les plus importants furent le Cambodge et le Siam.

Les plus antiques documents de l'histoire de ces deux peuples sont remplis du récit des guerres incessantes au cours desquelles ils se sont mutuellement décimés.

Après bien des alternatives de victoires et de défaites, le Siam avait décidément pris l'avantage au XIX^e siècle. Il n'avait pas seulement amputé son voisin des trois provinces dont nous avons parlé plus haut, il avait réduit son territoire de moitié.

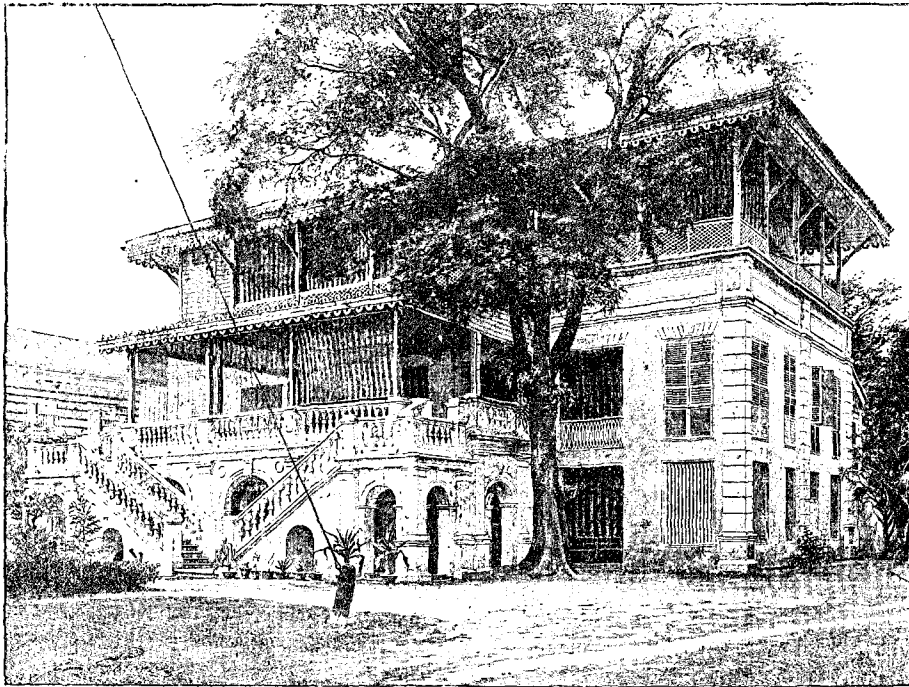
Quand nos marins

débarquèrent en Cochinchine vers 1860, le roi de Siam, Phra Maha Mongkut, était représenté à Pnom Penh par un commissaire royal qui y exerçait un pouvoir plus grand que notre résident supérieur à l'heure actuelle. Le souverain cambodgien ne pouvait prendre aucune mesure importante sans l'assentiment préalable du ministre siamois, qui entretenait en sous-main une agitation permanente dans le pays afin de l'affaiblir et d'en faire une proie facile à saisir le jour où Bangkok estimerait le moment venu de s'en emparer.

Malheureusement pour le Siam, notre présence en Indo-Chine allait déjouer tous ses plans. Norodom n'a jamais aimé la France. Mais plutôt que de perdre sa couronne, il se résigna à demander notre protection.

Le désappointement fut grand à Bangkok. L'irritation causée par notre intervention n'a pas peu contribué à perpétuer la mauvaise volonté des Siamois vis-à-vis de notre pays.

Encore si nous avions trouvé dans la reconnaissance des Cambodgiens une compensation à l'animo-



LE CONSULAT DE FRANCE A BANGKOK.

D'après une photographie.

sité des Siamois, mais point. Les peuples sont encore plus ingrats que les hommes. La Cour de Pnom-Penh oublia vite que nous l'avions arrachée au joug siamois et supporta avec peine l'autorité, bien légère cependant, que nous exerçons au Cambodge.

La reine-mère avait pour les Français une véritable aversion qu'elle faisait partager à son entourage. Son fils Norodom était plus diplomate et laissait moins facilement percer ses sentiments à notre égard.

La haine de la reine-mère vis-à-vis de la France n'avait d'égal que son ardent désir de voir le Cambodge reprendre les provinces perdues en 1795. Aussi avait-elle coutume de dire même à nos compatriotes qui lui demandaient audience : « Je déteste la France, mais je crois que j'arriverais à l'aimer si elle faisait rendre à mon pays les provinces que le Siam lui a enlevées. »

Cette restitution n'a pas eu lieu de son vivant. Nous ne saurons donc pas si sa joie aurait été assez grande pour faire taire définitivement ses préventions envers nous.

Norodom est mort, lui aussi, sans avoir eu cette satisfaction à laquelle il tenait tant. On ne pouvait causer cinq minutes avec lui sans qu'il parlât d'Angkor et fit voir son animosité contre Bangkok. Mais, à la fin de sa vie, il avait perdu tout espoir de recouvrer jamais l'héritage ancestral. Les promesses si souvent renouvelées et jamais tenues des gouverneurs de l'Indo-Chine n'amenèrent plus sur ses lèvres qu'un mélancolique sourire d'incrédulité.

Quand Sisovath le remplaça sur le trône, il déclara qu'il voulait se rendre en France pour obtenir du Président de la République lui-même, l'assurance que le royaume du Cambodge recouvrerait ses anciennes frontières du côté du Siam.

Au cours d'un dîner à l'Élysée il prononça un toast tellement significatif que l'interprète n'osa pas le traduire littéralement. « La France, déclara Sisovath, ne peut pas oublier que le Cambodge a au flanc une plaie profonde faite par son ennemi, le Siam. Depuis plus d'un siècle mon pays pleure ses provinces perdues. Lui aussi a son *Alsace-Lorraine*. Le roi, mon prédécesseur, est mort sans avoir pu déposer d'offrandes sur les autels d'Angkor en l'honneur de ses ancêtres qui régnèrent sur cette ville. Me faudra-t-il aller le rejoindre sans lui porter l'heureuse nouvelle que le désir de toute sa vie est enfin exaucé? Je vous demande, Monsieur le Président, de m'épargner une pareille douleur. »

A la suite de cet émouvant appel, Sisovath reçut du gouvernement la promesse qu'il allait obtenir satisfaction, et il s'embarqua à Marseille avec la conviction que son voyage en France n'aurait pas été inutile. Aujourd'hui il est dans l'allégresse avec tout son peuple; sa reconnaissance déborde dans des télégrammes et des lettres dithyrambiques et il s'indignerait sincèrement si quelqu'un se permettait de douter devant lui de la parole d'un ministre français.

Le plus curieux c'est qu'au moment où de si formelles assurances furent données à Sisovath par un de nos Gouvernants, celui-ci était bien persuadé qu'il faisait une promesse..... de ministre. Rien ne permettait encore de croire sérieusement que la Cour de Bangkok renoncerait à un territoire peuplé de près de 300 000 habitants et représentant plus d'un million de

revenus pour le trésor siamois. Le sacrifice paraissait d'autant plus difficile à obtenir qu'il devait être fait au profit du Cambodge, l'ennemi héréditaire.

Mais nous avons des positions d'échange dont nous n'apprécions pas alors toute la valeur. Nous l'avons connue depuis, grâce au commandant Bernard, aujourd'hui lieutenant-colonel, qui avait été chargé de délimiter la frontière franco-siamoise et avait acquis au cours de sa mission la certitude de la possibilité d'une entente avec le Siam à cause de l'importance extrême que ce pays attachait à la solution définitive de la question des protégés.

Chula-long-Korn voulait à tout prix débarrasser son royaume de ce régime de protection et de tribunaux consulaires dont l'existence est comme un soufflet sur la joue d'un État. L'ingérence de puissances étrangères dans les affaires intérieures d'un pays est une preuve de sa barbarie et de son infériorité. Or le Siam a la prétention d'être sorti de cette situation. Il veut suivre l'exemple du Japon qu'il a pris pour modèle, et se placer comme cet État, par étapes successives, sur le pied d'une nation civilisée. Il fait un gros sacrifice pour devenir maître chez lui, pour signifier au monde qu'il possède des institutions, des lois et des juges dont les étrangers établis sur son territoire devront accepter l'autorité. Il s'est dit avec raison qu'en faisant accepter à la France la suppression de ses protégés et de ses tribunaux consulaires, il lui serait facile ensuite d'imposer les mêmes concessions aux autres puissances jouissant du même privilège.

Pour la France il s'agit là d'une véritable révolution dans sa politique. Elle avait au Siam une clientèle considérable, formée de Cambodgiens, de Laotiens, d'Annamites emmenés en esclavage à diverses époques par les bandes militaires des souverains de Bangkok. Ses *famuli* comprenaient également des Malais, des Birmans et des Chinois. Dans la capitale seule, plus de 200 000 Célestes étaient nos protégés et, parmi eux, se trouvaient de riches négociants détenant les deux tiers des capitaux du royaume de Siam.

Le traité de 1902 avait déjà restreint nos droits en matière de protection. Aujourd'hui nous les abandonnons complètement et nos protégés d'hier seront provisoirement justiciables des cours internationales siamoises jusqu'au moment où seront promulgués les codes siamois. Ils ne relèveront plus alors que des tribunaux indigènes.

Le traité qui vient d'être signé marque donc le commencement d'une ère nouvelle pour le Siam. Ce pays sort d'une longue léthargie, il apparaît jeune, ardent, bien décidé à aller de l'avant. L'avenir nous dira si Chula-long-Korn n'a pas été trop ambitieux, si le Siam est de taille à réaliser, dans sa sphère bien entendu, le tour de force exécuté par l'Empire du Soleil Levant. En cas d'échec il aura lâché la proie pour l'ombre, mais nous ne nous en plaindrons pas puisque la proie aura été pour notre protégé Sisovath et pour notre empire indo-chinois.

FRANCIS MURY.